

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 31 MARS 2025

Date de convocation : 25 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-027 à 25-049 incluse	28	04	05	32
Pour la délibération n°25-050	27	04	06	31
De la délibération n°25-051 à 25-061	28	04	05	32

Secrétaire : Mme Anne TERLEZ

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WILQUE Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Hafidah OUADAH ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M Marc RIVET ayant donné pouvoir à M François-Xavier PRIOLLAUD
- M Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT EXCUSÉ : M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-043 Demande de subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'extension de la vidéoprotection

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

04 AVR. 2025

04 AVR. 2025

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250331-25-043-DE
Date de transmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

N° 25-043

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS
INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
(FIPD) POUR L'EXTENSION DU DISPOSITIF DE
VIDÉOPROTECTION**

RAPPORT

M. Jean-Pierre DUVÉRE rappelle que la Ville de Louviers a installé un système de vidéo protection urbaine sur son territoire. Le système actuel est composé de 153 caméras réparties dans la ville (centre-ville, Maison rouge, Acacias, rue de l'abreuvoir, La Londe, CCAS-résidence du Parc, Maupassant, rond-point de Folleville).

Ce réseau de vidéoprotection est devenu un outil incontournable dans la politique de sécurité tranquillité publique. Cette réalité amène la municipalité à poursuivre sa mise en place dans des zones urbaines en cours de réaménagement : quartier des Acacias, place de la Porte de l'eau, gymnase Philippe-Croizon à Maison rouge.

Projet N°1 : quartier des Acacias

Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des Acacias, la ville souhaite réaliser une modification et une extension de son système pour accompagner la restructuration de l'espace public. Onze caméras supplémentaires incluant de la vision infrarouge afin de pallier l'éventuelle absence d'éclairage public seront installées.

Projet n°2 : place de la Porte de l'eau

Dans le cadre des travaux entamés place de la Porte de l'Eau, la ville de Louviers souhaite réaliser une nouvelle extension de son système, impliquant l'implantation de 5 caméras supplémentaires avec vision infrarouge afin de pallier l'absence d'éclairage public.

Projet N°3 : gymnase Philippe-Croizon

Dans le cadre de la construction du nouveau Gymnase Philippe-Croizon sur le secteur de Maison Rouge, la ville souhaite réaliser une extension de son système, en implantant 3 caméras supplémentaires avec vision infrarouge afin de pallier l'absence d'éclairage public.

Le bureau d'étude Ambre SAS a été sollicité comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour réaliser les études techniques sur ces trois projets.

Sur le plan financier, ces trois projets font partie des actions éligibles au titre des Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Le coût total de cette opération est donc estimé aujourd'hui à :

- **Projet n°1** : quartier des Acacias : 132 693 € TTC pour 11 caméras et 1 782 € TTC pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- **Projet n°2** : place de la Porte de l'Eau : 25 104 € TTC pour 5 caméras et 2 200 € pour l'étude et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- **Projet n°3** : gymnase Philippe-Croizon : 27 258 € pour 3 caméras et 2 200 € pour l'étude et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En conséquence, le Conseil est invité à accepter la modification et l'extension de la vidéo protection sur les secteurs indiqués et à approuver une demande de subvention dans le cadre des trois projets sus-mentionnés.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2121-29,

Considérant que l'opération décrite dans la présente délibération est éligible au Fonds Interministériel de Lutte contre la Délinquance,

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

APPROUVE la modification et l'extension du dispositif de vidéo protection sur les secteurs :

- projet n°1 – quartier des ACACIAS
- projet n°2 – place de la Porte de l'Eau
- projet n°3 – gymnase Philippe-Croizon

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toute subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la modification et l'extension du dispositif de vidéo protection tel que décrit.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,
François-Xavier PRIOLLAUD

